



**Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)**  
**Pays de SEYSSEL**  
**Clermont**

**Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE**  
**Plan de zonage**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le Président  
**Paul RANNARD**

PLAN Clermont Planche B		PROCEDURES			
ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
Echelle 1/5000	N°1	N°1	Approuvée le 14.03.2023	N°1	Approuvée le 09.11.2021
	Mise au point	N°2		N°2	
		N°3		N°3	
territoires d'avenir	CONCEPTION	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020		

**B.E. - DESSIN** | **BARL-CANEL GEOMETRE - EXPERT**

Agence de l'Etat de Clermont  
 Direction Départementale des Territoires et de l'Urbanisme  
 63000 Clermont-Ferrand

Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés

A titre indicatif:  
 Bâtiment cadastre (à la date d'approbation du PLU)  
 Bâtiment mis à jour non cadastre (à la date d'approbation du PLU)

**ZONE URBAINE**

- UH1: Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée.
- UH1: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité.
- UH2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité.
- UH2c: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UH3: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UE: Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs.
- UEf: Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires.
- UX: Zone urbanisée à vocation d'activité économique.
- UXc: Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale.
- UXi: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage).

**ZONE NON URBAISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité.
- 1AUH2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité.
- 1AUH3: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte.
- 1AUH2c: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

- 2AUH: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat.
- 2AUX: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques.

**ZONE AGRICOLE**

- A: Zone Agricole.
- Aa: Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages.

**ZONE NATURELLE**

- N: Zone naturelle.
- Nc: Secteur à vocation de gestion des activités de carrière.
- Ncg: Secteur à vocation de gestion des activités de camping.
- Ne: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectifs légers.
- Nis: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectifs légers de sports et loisirs.
- Nx: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage).

**AUTRES**

Éléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU
- Linières de diversité commerciale
- Éléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU
- Secteur d'intérêt paysager
- Bâti d'intérêt patrimonial et architectural

Éléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (haies bocagères)
- Trame végétale (dont vergers)

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale
- Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU
- Zones à risques naturels forts